



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 15 juin 2017, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

**TRAVAUX DE RÉNOVATION, TRANSFORMATION ET RECONSTRUCTION DES
BÂTIMENTS SITUÉS À HAUTEUR DES N^{OS} 21-23-25 ET 27 DE LA RUE DE CHÊNE-
BOUGERIES : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT
(CHF 9'835'000.- TTC)**

Vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission du Territoire lors de la séance du 1^{er} mai 2017,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances lors de la séance du 9 mai 2017,

vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération,

vu le crédit d'engagement voté le 22 janvier 2015 pour la réalisation d'une étude visant à permettre le dépôt d'une demande en autorisation de construire sur les parcelles 438-439-440 et 441 du cadastre communal,

vu la demande d'autorisation de construire DD 109 257 délivrée par le Département concernant les bâtiments situés aux N^{OS} 25-27 de la rue de Chêne-Bougeries,

vu le dépôt de la requête en autorisation de construire DD 109 258 du 4 juillet 2016 concernant les bâtiments situés aux N^{OS} 21-23 de la rue de Chêne-Bougeries,

conformément à l'art. 30, al. 1 lit. e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 19 voix pour et 1 abstention,

- de réaliser des travaux de rénovation, transformation et reconstruction des bâtiments sis à hauteur des N^{os} 21-23-25 et 27 de la rue de Chêne-Bougeries;
- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 9'835'000.- TTC destiné à ces travaux;
- de comptabiliser la part des travaux, estimée à CHF 4'636'219.- TTC, pour les bâtiments N^{os} 21 et 23 de la rue de Chêne-Bougeries, propriété de la commune, directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier;
- de comptabiliser la part des travaux, estimée à CHF 5'198'781.- TTC, pour les bâtiments N^{os} 25 et 27 de la rue de Chêne-Bougeries, propriété de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif sous la nature 153 en tant que dotation au capital de ladite Fondation;
- d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt des établissements de crédit de son choix, à concurrence des CHF 9'835'000.- TTC afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 4 septembre 2017.

Chêne-Bougeries, le 23 juin 2017

Pierre-Yves FAVARGER
Président du Conseil municipal